



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 avril 2021



Gratuité des soins psychologiques : victoire de la FCPE

Grâce à notre mobilisation et à celle de la communauté éducative, nous avons obtenu une prise en charge par l'Etat de 10 séances chez un psychologue pour les jeunes de 3 à 17 ans. La crise sanitaire qui dure depuis des mois a impacté le moral de nos enfants, comme l'indiquait [notre Baromètre des parents](#). Il fallait une réaction du gouvernement pour les aider à traverser cette période difficile.

C'est désormais chose faite, Emmanuel Macron ayant annoncé que les enfants adressés par leur médecin généraliste à un psychologue partenaire ne paieraient pas leurs séances.

Le suivi psychologique gratuit des jeunes faisaient partie [des 7 mesures](#) pour lesquelles nous menons chaque mercredi nos « casserolades » : il reste encore à faire avancer nos 6 autres propositions : continuons notre mobilisation jusqu'à ce que notre victoire soit complète !

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE :
Laurence Guillerrou :



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse
de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)